Cinquante-sixième année. - N° 212 A Lundi 31 octobre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 187

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

445 328 693 RCS Marseille.
GIS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 309, Avenue des Paluds, 13400 Aubagne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CEJIP SECURITE Société par actions simplifiée Au capital de : 82 045,00 EUR Siège social 309 Avenue des Paluds 13400 Aubagne N° RCS 404 114 175 RCS Marseille, est société absorbante GIS Société à responsabilité limitée Au capital de : 40 000,00 EUR Siège social 309 Avenue des Paluds 13400 Aubagne N° RCS 445 328 693 RCS Marseille, est société absorbée Actif : 2 247 955,00 EUR Passif : 2 099 549,00 EUR Actif net apporté : 148 406,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Le capital de la Société Absorbée étant intégralement détenu à ce jour par la Société Absorbante, conformément à l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'est pas établi de rapport d'échange et la fusion n'entrainera pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : 0,00 EUR Date du projet : 24/10/2022 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 27/10/2022, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Marseille au nom de la société GIS et au nom de la société CEJIP SECURITE La fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2022. A la date de réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations et la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Les oppositions peuvent être formées dans les conditions prévues aux articles L 236-14 et R 236-8 du Code de Commerce. Le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en date du 27 octobre 2022 au nom de la société CEJIP SECURITE, Société Absorbante, et au Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en date du 27 octobre 2022 au nom de la société GIS, Société Absorbée..